



## Bail agricole mort du bailleur peut-on donner congé ?

Par **zieucrabra**, le **18/02/2011** à **21:09**

Bonjour,

Ma belle-mère est décédée au début de ce mois de février 2011.

Elle avait conservé le bail agricole de la ferme de montagne que son frère lui avait laissé à sa mort en 1990, lequel bail consenti par le dit frère en 1977 n'a jamais été modifié depuis sa signature.

Le fermier-locataire voudrait prendre sa retraite et transmettre le dit bail à son fils repreneur.

La succession de ma belle-mère peut-elle donner congé ?

Si OUI

A quelles conditions peut-elle donner congé ? Par quel moyen ? Dans quel délai ?

Si NON,

Y a-t-il obligation d'autoriser la transmission du Bail ?

DANS TOUS LES CAS,

Merci de dire les recours des uns et des autres.

Par **mimi493**, le **19/02/2011** à **01:52**

Allez voir un notaire ou un avocat avec le bail, le bail rural c'est très compliqué